

Centre Parental Aire de Famille

Bilan d'activité 2005

Association « Aire de Famille »

59/61, rue Riquet

75019 – Paris

Tel : 01 40 38 11 08

Fax : 01 40 38 11 48

airedefa@wanadoo.fr

« L'esprit intuitif est un don sacré et l'esprit rationnel un serviteur fidèle.

Nous avons crée une société qui honore le serviteur et a oublié le don. »

A.Einstein

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| Introduction | 4 |
| I – Les concepts | 5 |
| I.1 – La naissance d’une famille..... | 5 |
| I.2 - La parentalité, un processus à accompagner..... | 5 |
| I.3 - Une prévention humaniste et attentionnée | 6 |
| a) La notion de vulnérabilité | 6 |
| b) La solitude | 6 |
| I.4 - L’accueil et l’accompagnement..... | 6 |
| I.5 - L’inscription sociale comme tiers | 6 |
| I.6 - Le partenariat : des nouveaux liens de solidarité | 7 |
| II – La mise en œuvre du projet | 8 |
| II.1 – Les pôles de compétences | 8 |
| a) L’équipe salariée du Centre parental | 8 |
| b) Les professionnels extérieurs associés..... | 8 |
| c) Les services de proximité | 9 |
| II.2 – La mise à disposition d’un appartement, fondement de la vie familiale | 9 |
| II.3 – Le développement des relations au sein de la famille à travers le soutien à la parentalité | 9 |
| II.4 - L’insertion professionnelle et environnementale | 10 |
| II.5 - L’accès à la citoyenneté et à la responsabilité sociale | 10 |
| III - L’accompagnement global comme outil innovant | 11 |
| III.1 – Définition | 11 |
| III.2 – Le contrat d’accompagnement : un engagement réciproque | 12 |
| 2.1. Phase préliminaire..... | 12 |
| 2.2 Réajustement | 12 |
| 2.3 La démarche qualité..... | 12 |
| IV – Bilan 2005 | 13 |
| IV.1 - Les partenaires professionnels : pour une pluridisciplinarité | 13 |
| 1.1. Conception du travail en équipe..... | 13 |
| 1.2. Mise en œuvre des pratiques..... | 13 |
| 1.3. Les actions particulières..... | 14 |
| a) Soutien individuel : | 14 |
| b) Soutien collectif | 14 |
| c) Les nouveaux partenariats | 15 |
| 1.4. Les constats émergents | 16 |
| a) Un séjour prolongé dans les studios relais..... | 16 |
| b) Un besoin : être à l’écoute des couples | 16 |
| c) Un apprentissage : la gestion budgétaire | 17 |
| d) La deuxième grossesse..... | 17 |
| IV.2 - Les familles du centre parental | 18 |
| 2.1. Tableaux récapitulatifs des événements significatifs | 18 |
| a) Rappel de la situation au 31-12-2004 | 18 |
| b) La montée en charge en 2005 | 19 |
| 2.2. Les éléments de connaissance des familles..... | 20 |
| a) Données statistiques générales | 20 |
| b) Données sociologiques | 21 |
| 2.3. L’accompagnement global dans toutes ses dimensions | 29 |
| IV.3 - Perspectives | 30 |
| 3.1. Les locaux d’Aire de Famille | 30 |
| 3.2. Le studio de crise | 30 |
| 3.3. Des studios relais et des appartements dans le même arrondissement | 30 |
| 3.4. Les enjeux de l’évaluation | 31 |
| Conclusion | 33 |

Introduction

L'association « Aire de Famille » a pour objet :

- 1° de favoriser l'accueil de l'enfant dès le début de la grossesse par ses deux parents, en situation de vulnérabilité sociale et psychique.
- 2° d'accompagner les jeunes parents dans leur désir de maintenir ou restaurer des liens avec la famille élargie.
- 3° de susciter les réseaux de ressources des différents quartiers de nature à développer l'enracinement des familles accueillies et les échanges réciproques d'entraide entre les personnes.
- 4° de proposer aux parents résidents des actions spécifiques pour soutenir leur projet de vie, dans la construction de leur famille et dans les domaines professionnel ou scolaire, culturel, médical, communautaire, juridique, administratif.

Elle gère un Centre parental accueillant des jeunes couples originaires administrativement de Paris et dont la jeune femme est enceinte.

Un hébergement est d'abord proposé en studio-relais puis sous forme d'appartements en baux glissants, afin de permettre à ces familles de se sédentariser et de s'insérer sur un quartier.

A travers le Centre parental, « **Aire de Famille** » favorise l'implication parentale et la constitution du lien père-mère-enfant dans le cadre d'une prévention précoce et d'une reconstruction du lien social. En effet, de nombreuses structures viennent en aide aux femmes seules avec ou sans enfant. Nous pensons qu'étant donné l'importance du rôle du père dans la structuration de l'enfant et dans la viabilité économique de la famille, il convient d'éviter la séparation et l'éclatement de la famille.

Le Centre parental offre un accompagnement à des jeunes couples en attente d'un bébé à travers :

- le soutien à la fonction parentale,
- l'accueil de l'enfant par ses deux parents,
- un accompagnement à l'insertion sur un quartier,
- un accompagnement à l'insertion professionnelle.

Il s'agit de rendre possible le temps de l'installation et la découverte d'un enfant qui ne soit pas d'emblée considéré comme une charge mais comme un événement attendu. Lorsque le contexte est ainsi marqué par la précarité sociale et la fragilisation des liens sociaux et familiaux, le soutien à la parentalité est crucial pour le bon accueil de l'enfant. Il convient pour autant de ne pas créer de dépendance à l'institution et d'encourager la prise d'indépendance.

I – Les concepts

A l'égard des jeunes couples et en instance de devenir parents, "Aire de Famille" souhaite adopter une position de tiers qui favorise les articulations entre le monde de la vie privée et le monde social. L'arrivée de l'enfant et l'attribution d'un appartement peuvent canaliser l'ouverture vers un avenir plus construit.

I.1 – La naissance d'une famille

La naissance d'un enfant marque la transition entre deux familles, celle dont on est issu et celle que l'on est en train de créer.

Cette nouvelle entité qui se constitue est une création à part entière, une "unité sociale formée par les parents et les enfants, portée par les multiples interactions entre chacun des membres, leurs sentiments réciproques et la façon dont chacun intègre la vie quotidienne".

La famille nouvelle engendre tout un réseau de "liens qui s'articulent sur la différence des sexes et des générations".

I.2 - La parentalité, un processus à accompagner

Donnant naissance à un enfant, l'homme et la femme deviennent parents. Mais la parentalité n'est pas un état. C'est un long processus de bouleversements qui entraîne des remaniements psychiques importants et met à jour des forces et des fragilités.

Lorsqu'il devient père ou mère, chaque parent se retrouve confronté aux anciennes expériences de l'enfant qu'il a été vis-à-vis de ses propres parents.

Reconnu comme père par la mère, qui doit renoncer à avoir son bébé tout à elle et d'être tout pour son bébé, le père ouvre le champ social à l'enfant, qui voit devant lui jouer la différence des sexes, et l'aide à se construire.

C'est entre ces deux pôles, sollicitude maternelle et fonction paternelle que l'enfant peut s'inscrire dans la lignée transgénérationnelle comme un maillon de la chaîne, intégrer le temps qui passe et la succession des générations.

I.3 - Une prévention humaniste et attentionnée

a) La notion de vulnérabilité

La vulnérabilité se définit comme un état de fragilité sociale et psychologique dont les facteurs sont multiples et peuvent se conjuguer.

Ces facteurs peuvent être :

- la précarité du statut social,
- la dépendance économique,
- l'isolement communautaire,
- les blessures infantiles.

Confronté à cette vulnérabilité, il est important de ne pas s'enfermer dans une perspective causaliste et déterministe. Au contraire, il convient de s'appuyer sur les ressources de la famille, ses expériences propres pour élaborer avec elle un projet dynamique d'avenir.

b) La solitude

Lorsque les liens affectifs et sociaux sont diminués ou altérés, le risque est grand de voir la famille se replier sur elle-même. Le Centre parental se propose donc d'accompagner les familles à trouver la juste distance qui leur permettra de mieux vivre leurs affects.

I.4 - L'accueil et l'accompagnement

L'accueil peut se définir comme les prémices d'une rencontre possible. A ce stade, il ne s'agit pas d'orienter la personne, de la conseiller, mais d'avoir assez de disponibilité, et de laisser un espace de parole suffisamment ouvert, de sorte que la réalité extérieure et psychique du sujet et de son entourage puisse être entendue et respectée. Une rencontre pourra alors peut-être s'engager.

Cet " être-à-côté-de " dans une juste distance, suffisamment proche mais pas trop, peut permettre le partage d'un vécu autour de la construction d'une réalité : **la parentalité, être une femme et une mère, un homme et un père, un enfant et un fils/ une fille**, avoir une place dans une histoire transgénérationnelle.

I.5 - L'inscription sociale comme tiers

Le Centre parental souhaite établir des liens avec les réseaux de ressources des différents quartiers de nature à développer l'enracinement des familles accueillies et les échanges réciproques d'entraide entre les personnes.

Un enfant ne peut grandir que dans une relation à des adultes assumant à la fois leur parentalité, leur socialité (immersion sociale), et leur sociabilité (relations entre les personnes).

I.6 - Le partenariat : des nouveaux liens de solidarité

Le travail est conçu dans un partenariat étroit avec les différents services ou institutions, dans la complémentarité des compétences professionnelles et avec les diverses associations du quartier.

Par réseaux de ressources, nous entendons une qualité de travail basée sur la confiance, la complémentarité et la transparence avec nos partenaires des différentes institutions : Service social de la Mairie, du CAS, ANPE, Bailleurs sociaux, Mission Locale, Dispensaires, PMI, DFPE, DASS, UDAFF, JAF, Juge des Enfants, CAF, Sécurité Sociale, Planning Familial, maternité, DHM, secteur infanto juvénile, les Associations Intermédiaires, de Quartiers, etc...

Nous assumons une position de médiateur entre le résident et les différentes institutions.

II – La mise en œuvre du projet

II.1 – Les pôles de compétences

a) L'équipe salariée du Centre parental

Sous la responsabilité de la directrice (1 ETP) l'accompagnement des familles est assuré par une équipe pluri professionnelle qui comprend :

- des éducateurs spécialisés 1.50 ETP
- des éducateurs de jeunes enfants 1.50 ETP
- une assistante de service social 1.00 ETP
- des psychologues-cliniciens 1.00 ETP

Rappelons ici que les membres de l'équipe, qui recouvrent des qualifications professionnelles différentes, sont nommés « partenaires professionnels » au profit d'une fonction commune auprès des familles accueillies.

Pour la gestion administrative, le Centre Parental s'est doté

- d'une comptable 0.50 ETP
- d'un secrétaire 0.75 ETP

Une ouvrière d'entretien assure l'entretien des bureaux à raison de 0.10 ETP

b) Les professionnels extérieurs associés

Le Centre parental peut s'entourer de divers spécialistes sur des thèmes touchant la relation à l'enfant, à soi-même, à la parentalité.

Vacations d'haptonomie

La naissance d'un enfant ne marque pas le début de sa vie : dès sa conception, il est déjà là, présent, vivant.

Parmi les nombreuses applications de l'haptonomie, l'accompagnement périnatal soutient la première rencontre humaine triangulaire génératrice pour l'enfant (et en fait pour la triade) de santé psychique affective. L'accompagnement prénatal permet aux parents et au bébé de nouer une relation affective réciproque avant la naissance.

Le fait d'avoir considéré leur bébé comme un interlocuteur valable pendant sa vie intra-utérine, comme un être « qui peut proposer », rend les parents attentifs. Leur relation de couple en est également enrichie, tout comme celle de l'enfant avec ses parents.

Vacations d'éthno-psychiatrie

Les parents migrants ou issus de familles migrantes ont des représentations de la parentalité différentes inhérentes à leur appartenance culturelle. Pour faciliter le métissage entre culture d'origine et culture du pays d'accueil et pour éviter une acculturation forcée se fondant uniquement sur les représentations de la parentalité des professionnels, nous intégrons la prise en compte de ces particularités en proposant l'accompagnement vers une consultation d'ethnopsychiatrie.

c) Les services de proximité

- Service de PMI : pour un enracinement sur le quartier. Rencontres avec les autres professionnels du secteur social et sanitaire.
- Service d'Hygiène Mentale et infanto juvénile
- Les différents lieux d'accueil de la petite enfance
- Les conseillères sociales des bailleurs sociaux, interlocutrices privilégiées en ce qui concerne l'enracinement sur le quartier.
- Les services de la CAF

II.2 – La mise à disposition d'un appartement, fondement de la vie familiale

Sans hébergement stable, la famille est menacée d'éclatement. **L'attribution d'un lieu de vie est donc le fondement de la démarche.** Aussi, le Centre parental propose-t-il un **hébergement dans des appartements de deux ou trois pièces en bail glissant**, après une période de quelques mois dans des studios relais.

Le projet vise ensuite à accompagner la naissance puis l'évolution de la famille, à développer une ouverture vers une vie sociale élargie.

II.3 – Le développement des relations au sein de la famille à travers le soutien à la parentalité

Le soutien à la parentalité vise à étayer tant le désir parental que le déploiement de la vie commune et les aléas de la vie conjugale. Pour ce faire, des lieux d'accueils diversifiés sont proposés.

Ceci va se traduire par deux modalités, la mise en œuvre d'espaces d'accueil au sein même de l'Association « Aire de Famille », et la mise en relation avec les services existants sur le quartier.

II.4 - L'insertion professionnelle et environnementale

L'accompagnement et l'aide à l'insertion professionnelle (insertion, au sens de "trouver sa place dans un ensemble") sont l'une des préoccupations des partenaires professionnels à la fois dans un but de subsistance économique mais également de prise de confiance en soi.

Nous faisons donc un travail de mise en relation avec les partenaires suivants :

- la **Mission Locale** qui propose une aide spécifique autour des jeunes de 18 à 25 ans, ainsi que différents modes d'approches du monde du travail,
- des **entreprises** autour de projets de stage ou de travail individualisés et adaptés,
- des **Centres de Formation**,
- des **entreprises d'insertion et intermédiaire** associatives,
- les **ANPE**.

Bien entendu l'accès internet est un outil précieux de façon générale et notamment pour l'insertion professionnelle. Un ordinateur est à la disposition des résidents.

II.5 - L'accès à la citoyenneté et à la responsabilité sociale

La responsabilité sociale et la citoyenneté sont deux axes de notre accompagnement : un positionnement éthique de fonctionnement qui se vit dans les différentes actions menées.

Une instance participative n'est pas encore véritablement organisée. Toutefois, deux réunions ont été organisées en 2005 pour recueillir le point de vue des familles sur le fonctionnement institutionnel et sur ce qu'elles souhaiteraient voir développer. C'est ainsi que la dimension culturelle a été évoquée avec le désir d'être accompagné dans des musées, des expositions ou encore à l'Opéra.

Notre accompagnement vise également à amener les personnes accueillies vers une plus large prise de conscience de l'organisation sociale en France et plus particulièrement des fondements de la solidarité et de la participation citoyenne.

Nous invitons les résidents à s'inscrire sur les listes électorales, nous favorisons leur participation ou leur implication dans des groupes de parents et des associations de quartier (Cafézoïde, ludothèque, bibliothèque, espace jeunes, les parents de leur crèche...)

Au sein de l'association « Aire de Famille », leur participation active et leur engagement dans la rédaction des divers écrits les concernant directement et qui requièrent leur signature (bilan de séjour, demande de prolongation de séjour, contrats de séjour et d'accompagnement, ...) sont requises et leurs efforts sont encouragés.

III - L'accompagnement global comme outil innovant

III.1 – Définition

Un ou deux partenaires professionnels rencontrent les familles soit au Centre parental, soit dans leur appartement, soit dans tout autre lieu choisi.

Le contrat d'accompagnement est un outil spécifique à usage interne qui clarifie l'engagement et le partenariat entre le Centre parental et les personnes accueillies.

Il s'articule au contrat de séjour et stipule l'accord des deux parties sur :

- les attentes réciproques,
- les objectifs à atteindre,
- la fréquence, les temps et les lieux des rencontres.

Le Centre parental propose « une boîte à outils » contenant dix pôles, soutenus par une forte dimension psychologique, qui caractérisent la nature de l'accompagnement.

- Le soutien au logement,
- La parentalité,
- La prévention de la santé,
- La formation et l'orientation professionnelle,
- L'emploi,
- La gestion du budget,
- Le soutien administratif,
- Les relations avec la famille élargie,
- L'intégration et l'ouverture aux ressources du quartier.

Le contrat d'accompagnement entre le Centre parental et la famille stipule l'accord des deux parties sur la formulation des attentes réciproques, les objectifs à atteindre, ainsi que sur la fréquence, les temps, les lieux des rencontres. Il s'agit d'une formalisation précise et explicite relative à ce qui va être entrepris ensemble.

Cette formalisation de la relation d'accompagnement permet :

- de faciliter l'engagement sur des bases claires et réalistes,
- de favoriser la mobilisation en commun des énergies et d'apporter un sentiment de sécurité et de confiance,
- de réaffirmer l'importance de la participation active de la famille dans la résolution de ses propres problèmes, de la situer en tant que principal maître d'œuvre de son avenir,
- de définir des buts à atteindre et d'apporter des repères d'évaluation du chemin parcouru.

III.2 – Le contrat d’accompagnement : un engagement réciproque

2.1. Phase préliminaire

Le contrat s’inscrit dans un processus méthodologique qui comporte différentes étapes. Avant toute élaboration, une étape préliminaire de prise de contact et de démarrage de la relation est indispensable. Au cours de cette première phase d’une durée de deux mois environ, la famille et le partenaire professionnel désigné s’attachent à se connaître, à explorer leurs attentes réciproques, à s’informer, à clarifier les rôles et positions de chacun. Cette première phase de rencontre permet ainsi :

- de poser une base de confiance sur laquelle un contrat peut être élaboré,
- d’éviter toute précipitation et de donner le temps à la famille de mûrir son projet et réfléchir à son désir d’engagement.

Au cours de cette phase, le professionnel s’intéresse à :

- écouter la famille, sa demande, ses difficultés, ce qu’elle a mis en place pour tenter de résoudre ses problèmes,
- observer afin de compléter et comprendre les difficultés non exprimées ouvertement,
- clarifier les attentes réciproques. En effet, la famille et le partenaire professionnel sont tous deux porteurs d’attentes. Influencés par leurs expériences préalables, cette clarification vise à éliminer certaines idées préconçues et à définir les demandes,
- évaluer les capacités et ressources des parents. Il s’agit de se mettre d’accord sur une même définition du problème et d’aboutir à une première formulation des objectifs à poursuivre.

2.2 Réajustement

Pour être un outil véritablement dynamisant, le contrat d’accompagnement doit rester souple et flexible. La réalité bouge constamment, la situation de la famille évolue, la perception qu’en ont le partenaire professionnel et la famille change, des événements nouveaux surviennent.

Pour être performant, le contrat d’accompagnement doit fonctionner comme un repère mais il doit être aussi flexible. Pour autant, cette contradiction participe à la dynamique de l’accompagnement à condition :

- que les écarts et changements soient clairement constatés et identifiés,
- qu’ils fassent l’objet d’une nouvelle négociation entre les parties,
- que le changement ainsi officialisé soit garant du bon déroulement du contrat d’accompagnement.

2.3 La démarche qualité

L’élaboration d’une analyse permettant une appréciation de l’action menée, de son évolution, de son impact et de ses perspectives, s’impose. C’est ainsi que des évaluations périodiques de la qualité des prestations et des services rendus aux familles seront menées.

IV – Bilan 2005

Pour une réaffirmation des objectifs définis en 2004.

Ils se concrétisent par la mise en place d'un accompagnement global au service des familles dans le cadre d'un projet personnalisé autour de la périnatalité.

Cet accompagnement périnatal constitue un moment clef de la prévention des troubles familiaux et individuels.

IV.1 - Les partenaires professionnels : pour une pluridisciplinarité

1.1. Conception du travail en équipe

La pluridisciplinarité dans le champ de la prévention qui est celui dans lequel s'inscrit « Aire de Famille » mobilise un panel incontournable de 'sciences humaines' (assistant de service social/ psychologue/ éducateur spécialisé/ éducateur de jeunes enfants).

Celle-ci est une position professionnelle qui a des exigences ; l'écoute, l'ouverture, la confrontation interdisciplinaire pour des interactions mutuellement constructives.

Les courants qui font références pour chacun des membres de l'équipe ont été des ressources complémentaires et cohérentes de l'action.

Au-delà des métiers différents, le débat théorique initial s'est approfondi et enrichi.

Le démarrage de chaque intervention a été l'occasion de proposer, d'exposer, de discuter un cadre partagé de références, de méthodes de prévention et d'actions, construites au regard de ces disciplines et de leurs concepts.

Enfin, l'équipe de partenaires professionnels a proposé un dispositif d'interventions qui est unique et commun et dans lequel chaque professionnel s'inscrit ensemble et séparément.

1.2. Mise en œuvre des pratiques

L'organisation du travail, l'analyse des situations, l'échange sur la pratique et les évaluations intermédiaires ont trouvé des supports dans :

- des réunions pluridisciplinaires,
- des réunions de travail à thème,
- des réunions institutionnelles de fonctionnement et d'organisation.

1.3. Les actions particulières

a) Soutien individuel :

- les rencontres avec les psychologues.

L'objectif premier du travail clinique a été l'écoute à partir de la subjectivité et de la singularité et la réhabilitation de la parole.

Ces entretiens ont pour vocation d'aider à l'expression des souffrances inscrites dans le corps et non verbalisées (ex ... avortements, viols, maltraitances...). Ils permettent de formaliser des souhaits, des attentes.....

Dans le projet mené par « Aire de Famille », il s'agit en somme, face à la situation qu'elle traverse, de soutenir la personne dans sa capacité à construire un projet de vie choisi, et de s'engager dans l'avenir.

A noter que ces rencontres ont eu lieu dans les locaux d'Aire de Famille ou au domicile des résidents.

b) Soutien collectif

- Les groupes mères - bébés et les groupes de parents

Déjà évoqués lors du précédent bilan, ces groupes qui sont à considérer comme des systèmes d'aide mutuelle, se sont poursuivis dans les locaux du centre social de la CAF. Ils se sont déployés sous différentes configurations :

- Des cercles d'échanges et de soutien pour découvrir, affirmer et renforcer le potentiel parental.
- Des groupes de parole où là ce qui est particulièrement visé c'est l'aide et la solidarité parentale des familles confrontées à des situations similaires. Outre le fait de rompre l'isolement ces groupes cherchent à mutualiser les expériences et des compétences. Ils mettent également l'accent sur l'importance de la confiance et de l'aide réciproque.
- Enfin des groupes à thèmes qui, à partir de l'expérience de chacun, favorisent un échange avec un spécialiste compétent. Ils constituent un véritable cycle d'acquis et de connaissances. Les thèmes abordés dans le courant de l'année se sont déroulés dans une ambiance authentique et bienveillante.

A titre d'exemple : ont été abordées les questions relatives aux différentes formes de mode de garde, à la séparation, aux pleurs, aux colères, à l'angoisse, à l'apprentissage d'une deuxième langue.....

- Les temps de convivialité

Il s'agit là de fêtes qui ponctuent l'année.

- La galette des rois (janvier) où des cadeaux ont été offerts aux enfants
- La fête d'été (juin)
- La fête de Noël (décembre) pour laquelle les familles ont été requises pour la préparation d'un spectacle de marionnettes.

Ces trois rencontres ont été l'occasion pour la directrice de l'association de rappeler les événements majeurs, de présenter les chantiers en cours et les projets à venir. L'équipe a été amenée à favoriser ou impulser la participation des familles en recueillant leurs propositions et en encourageant leurs initiatives. Les échanges de services entre familles constituent un axe fort en cours de développement.

De manière générale, l'intervention en situation de groupe pose la question du respect de la confidentialité et une éthique de la discussion doit en outre être garantie.

- Les photos

Les familles qui le souhaitaient (douze sur quinze) se sont vues proposer une photo d'art réalisée à leur domicile.

La règle était de photographier le trio père/mère/enfant.

Au cours de cette expérience, il ne s'agissait pas de poser mais de garder en mémoire un instantané qui capte une part de « vrai » de chacun. Ces temps ont été remplis d'émotion et source d'émerveillement pour les couples qui se sont trouvés beaux et fiers de l'être.

c) Les nouveaux partenariats

Un réseau de partenaires initiant une alternative aux institutions traditionnelles s'est développé :

- dans le champ de la santé

Des soignants (médecins généralistes et spécialistes, sages-femmes, puéricultrices) ont été sollicités.

- dans le champ de l'insertion professionnelle

Des liens ont été créés avec des associations offrant un accompagnement à l'adaptation au travail pour certains résidents en difficultés (difficultés à s'inscrire dans la durée, à supporter le rythme, les contraintes...).

Une collaboration particulière s'est mise en place avec l'APSV (association de prévention du site de La Villette), les ateliers de La Garenne ainsi que plusieurs autres entreprises d'insertion et des associations intermédiaires.

- L'atelier bibliothèque

« Aire de Famille » a pris l'initiative de créer un partenariat avec la bibliothèque municipale HERGE. Trois premières rencontres ont eu lieu en février et en mai.

L'objectif du groupe constitué des parents et des enfants a été de :

- créer des liens durables avec les structures de quartier,
- rencontrer d'autres parents,
- utiliser le livre comme médiateur de la relation parent-enfant.

1.4. Les constats émergents

a) Un séjour prolongé dans les studios relais

Il a été observé qu'un temps de maturation plus long que les six mois prévus, était nécessaire avant l'installation dans un appartement en bail glissant.

Quel regard porter sur l'accompagnement au logement ?

De toute évidence il revient aux partenaires professionnels de prendre en compte la réalité globale des personnes en identifiant les différents moments qu'ils traversent : progression, régression, résistance et maturation...

Comme nous l'expérimentons notamment au moment du bilan de séjour et de la demande de son renouvellement, ces temps particuliers de réflexion et d'évaluation pour chacun des partenaires, parents et professionnels, marquent des étapes importantes dans le parcours d'accompagnement, et introduisent cette notion de rythme, par des ponctuations, dans le cheminement des personnes.

L'hébergement des résidents, d'abord en résidence sociale puis en appartement en bail glissant, représente autant d'étapes à traverser chargées de sens pour eux.

Les premières évaluations nous ont permis de constater que certains couples, différaient le passage en bail glissant qu'ils considèrent comme un engagement trop fort pour eux.

De plus, pour les couples ayant connu l'errance avant leur entrée dans le centre parental, ce sentiment peut se trouver exacerbé au point de se sentir captif de cette sédentarisation à venir.

Notons que si les premières familles, en raison de la montée en charge du centre parental, ont fait de courts passages en studio, notre structure ayant atteint une certaine « vitesse de croisière », leur séjour se trouve de fait prolongé.

b) Un besoin : être à l'écoute des couples

Tous les résidents ont sollicité aide et accompagnement à ce niveau.

Une analyse du fonctionnement et de la dynamique des couples avec leurs crises, leurs conflits, leurs dépassements et parfois leurs ruptures, a été menée.

Quels constats ?

La naissance d'un enfant s'accompagne d'une crise d'identité plus ou moins marquée qui signe la naissance, dans la violence psychique, à un nouvel état, celui de parent. C'est une découverte à laquelle chacun n'est pas préparé.

La question de l'engagement dans un choix de vie émerge alors de manière souvent brutale après la naissance de l'enfant, lorsque le mode de garde a été trouvé.

14 couples sur 15 ont ainsi traversé des crises plus ou moins douloureuses voire violentes où le travail engagé pour ces situations particulières s'est apparenté à un travail post-traumatique.

c) Un apprentissage : la gestion budgétaire

L'économie domestique reste un domaine d'apprentissage difficile. En effet la plupart des résidents ont peu d'expérience personnelle en matière de gestion budgétaire. De fait, ils se trouvaient soit logés chez leurs parents, soit hébergés en foyer avec une participation forfaitaire aux frais d'entretien. L'équilibre nécessaire entre les ressources et les charges leur demande donc d'adopter de nouveaux comportements tout en modifiant leur rapport à l'argent (voir p. 25).

d) La deuxième grossesse

« Aire de Famille » s'adresse à des jeunes couples qui vont avoir et qui ont un enfant.

La perspective d'une deuxième grossesse, situation qui s'est présentée en cours d'année, a posé le problème de la poursuite ou non de l'accompagnement.

La réponse apportée par l'équipe pluridisciplinaire a été celle d'un maintien de l'action engagée ; action qui doit faire l'objet d'une construction claire par les partenaires professionnels et être partagée avec le couple.

IV.2 - Les familles du centre parental

2.1. Tableaux récapitulatifs des événements significatifs

a) Rappel de la situation au 31-12-2004

| Date | Nbre studios | Nbre Baux glissants | Nbre de résidents | Evènements | Effectif des salariés | Effectif prévisionnel des salariés |
|---------------------------|------------------|-----------------------|---------------------|--|-----------------------|------------------------------------|
| 15 mars 04 | | | | Ouverture - Directrice | 1 | 2,50 |
| 1 ^{er} avril | | | | Arrivée EJE, sec-comptable, Psy | 3,25 | 2,50 |
| 15 avril | | | | Départ secrétaire | 2,50 | 3,50 |
| 19 avril | 1 | 0 | 2 | Entrée Sonacotra du 1 ^{er} couple | 2,50 | 3,50 |
| 20 avril | 2 | 0 | 4 | Entrée Sonacotra du 2 nd couple | 2,50 | 3,50 |
| 27 avril | 3 | 0 | 6 | Entrée Sonacotra 3 ^{ème} couple | 2,50 | 3,50 |
| 26 mai | 3 | 0 | 7 | Naissance du 1 ^{er} bébé | 2,50 | 3,50 |
| 1 juin | 4 | 0 | 9 | Entrée Sonacotra 4 ^{ème} couple | 2,50 | 3,50 |
| 7 juin | 4 | 0 | | Arrivée Secrétaire | 3,25 | 3,50 |
| 10 juin | 5 | 0 | 10 | Naissance 2 ^{ème} bébé | 3,25 | 3,50 |
| 10 juin | 5 | 0 | 12 | Entrée Sonacotra 5 ^{ème} couple | 3,25 | 3,50 |
| 11 juin | 5 | 0 | 13 | Naissance 3 ^{ème} bébé | 3,25 | 3,50 |
| 15 juin | 5 | 0 | | Arrivée ES et agent d'entretien | 4,35 | 3,50 |
| 17 juin | 5 | 1 | 13 | 1 ^{er} bail glissant (OPAC) | 4,35 | 3,50 |
| 29 juin | 4 | 2 | 13 | 2 ^{ème} bail glissant (3F) | 4,35 | 3,50 |
| 30 juin | 4 | 2 | 14 | Naissance 4 ^{ème} bébé | 4,35 | 3,50 |
| 2 Juillet | 4 | 2 | 16 | Entrée 6 ^{ème} couple | 4,35 | 3,50 |
| 22 juillet | 4 | 3 | | 3 ^{ème} bail glissant (OPAC) | 4,35 | 5 |
| 1 ^{er} septembre | 4 | 3 | | Psychologue + ¼ temps | 4,60 | 5 |
| 13 août | 4 | 3 | 19 | Entrée 7 ^{ème} couple - 5 ^{émé} bébé | 4,60 | 5 |
| 29 septembre | 4+Hôtel | 3 | 22 | Entrée 8 ^{ème} couple - 6 ^{ème} bébé | 4,60 | 5 |
| 11 octobre | 4+Hôtel | 3 | 24 | Entrée 9 ^{ème} couple | 4,60 | 6,50 |
| 12 octobre | | | 25 | Naissance 7 ^{ème} bébé | 4,60 | 6,50 |
| 25 octobre | 4+Hôtel | 4 | | 4 ^{ème} bail glissant (3F) | 4,60 | 6,50 |
| 5 novembre | 4+Hôtel | 4 | 27 | Entrée du 10 ^o couple | 4,60 | 6,50 |
| 15 novembre | 4+Hôtel | 4 | | Arrivée du 2 ^{ème} psychologue | 5,10 | 6,50 |
| 23 novembre | 4+Hôtel | 4 | 28 | Naissance 8 ^{ème} bébé | 5,10 | 6,50 |
| 15 décembre | 4+Hôtel | 4 | 29 | Naissance 9 ^{ème} bébé | 5,10 | 6,50 |
| 15 décembre | 4 | 5 | 29 | 5 ^{ème} bail glissant (OPAC) | 5,10 | 6,50 |
| 23 décembre | 4 | 6 | 29 | 6 ^{ème} bail glissant (OPAC) | 5,10 | 6,50 |
| 15 janvier 05 | 4 | 6 | | | 5,10 | 7,50 |
| Total Au 31.12.04 | 4 studios | 6 Appartements | 29 Résidents | 20 parents 9 bébés | 5,10 ETP | 6,50 |

Commentaires : A la fin de l'année 2004, 29 résidents étaient accueillis au Centre parental. En 2005, 5 familles restaient à admettre, soit 13 résidents, pour atteindre la pleine capacité d'accueil.

A noter : Nous avons eu recours à l'hôtel pour accueillir un couple et leur bébé. L'établissement qui hébergeait antérieurement la jeune femme n'étant pas équipé pour la recevoir avec son bébé.

b) La montée en charge en 2005

| Date | Nbre studios | Nbre Baux glissants | Nbre de résidents | Evènements | Effectif des salariés | Effectif prévisionnel des salariés |
|---------------------------|------------------|---------------------|---------------------|---|-----------------------|------------------------------------|
| Total Au 31.12.04 | 4 | 6 | 29 | 20 parents 9 bébés | 5,10 | 6,50 |
| 3 janvier 05 | | | | Arrivée de l'assistante de service social | 6,10 | |
| | | | | Départ de l'ES | 5,10 | |
| 12 janvier | | | 31 | Entrée du 11 ^{ème} couple | | |
| 22 janvier | | | | Démission de la secrétaire | 4,35 | |
| 3 février | 5 | 6 | 33 | Entrée du 12 ^{ème} couple | | |
| 3 février | 5 | | | Location d'un studio supplémentaire aux 3F | | |
| 21 février | | | | Arrivée de l'Éducatrice Spécialisée | 5,35 | 7,50 |
| 21 février | | | | Arrivée du secrétaire – contrat de professionnalisation | 6,35 | 7,50 |
| 1 ^{er} mars | | | | Passage de la comptable à mi temps (plus ¼ temps) | 6,60 | |
| 6 mars | | | 34 | Naissance du 10 ^{ème} bébé | | |
| 7 mars | | | 35 | Naissance du 11 ^{ème} bébé | | |
| 28 mars | | | 36 | Naissance du 12 ^{ème} bébé | | |
| 8 avril | | | 38 | Entrée 13 ^o couple | | |
| 29 avril | | | 41 | Entrée du 14 ^o couple + 13 ^{ème} bébé | | |
| 17 mai | | | | Embauche ES ½ temps | 7,10 | |
| 1 ^{er} juin | 5 | 7 | | 7 ^{ème} bail glissant OPAC | | |
| 16 juin | | | 44 | Entrée du 15 ^o couple Naissance du 14 ^{ème} bébé | | |
| 5 juillet | 5 | 8 | | 8 ^{ème} Bail OPAC | | |
| 27 juillet | | | 45 | Naissance du 15 ^{ème} bébé | | |
| 29 juillet | 5 | 9 | | 9 ^{ème} Bail glissant OPAC | | |
| 16 août | | | | Remplacement EJE | 7,10 | |
| 21 août | | | | Départ en congé mater de l' EJE titulaire | 7,10 | |
| 16 sept | 5 | 10 | | 10 ^{ème} Bail glissant OPAC | | |
| 27 octobre | 5 | 11 | | 11 ^{ème} Bail glissant OPAC | | |
| 27 octobre | 5 | 11 | | Maintien d'un père dans studio Sonacotra | 7,10 | |
| Total au 31 dec 05 | 5 Studios | 11 Appart | 45 résidents | 30 parents + 15 bébés | 7,10 ETP | |

Commentaires : Un studio relais Sonacotra n'a pas été rendu au réservataire du fait de la séparation d'un couple. Le père est resté dans ce studio en attendant de trouver un autre hébergement. La mère et l'enfant sont entrés dans un logement en bail glissant. En accord avec les organismes de contrôle, nous avons accompagné une famille déjà en bail glissant qui a bénéficié d'un relogement dans le cadre de l'accord collectif.

En 2005, tous les appartements F3 en baux glissants nous ont été proposés par l'OPAC. Le Groupe Immobilier 3F n'a pas été en mesure de remplir ses engagements, ses logements étant tous contingentés.

A noter : Tous les bébés étant nés, 45 personnes ont été accueillies au lieu des 42 prévues.

2.2. Les éléments de connaissance des familles

a) Données statistiques générales

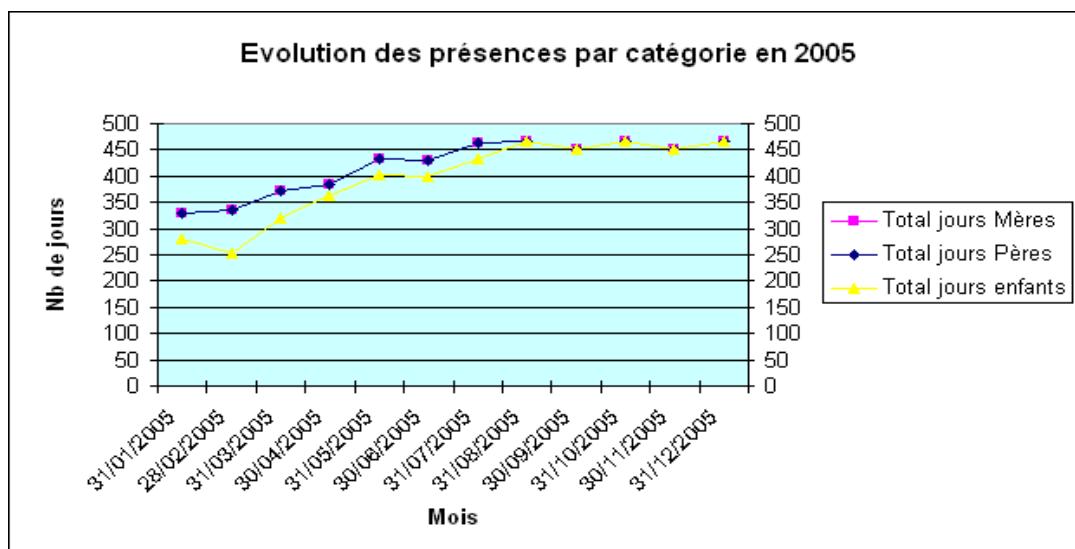
Pour cette deuxième année de montée en charge, le nombre de journées prévues dans le budget prévisionnel 2005 étaient de 13201, du fait de l'admission progressive des résidents. La quinzième famille a été accueillie le 16 juin 2005.

Nous avons effectivement réalisé 14831 journées, soit un taux d'occupation réel de 96,74 % ce qui correspond à l'hébergement de 15 couples et de 15 enfants.

Nombre de jours de présence au Centre Parental

| | 01/05 | 02/05 | 03/05 | 04/05 | 05/05 | 06/05 | 07/05 | 08/05 | 09/05 | 10/05 | 11/05 | 12/05 |
|----------------------|------------|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Total jours Mères | 329 | 334 | 372 | 385 | 434 | 430 | 464 | 465 | 450 | 465 | 450 | 465 |
| Total jours Pères | 329 | 334 | 372 | 385 | 434 | 430 | 464 | 465 | 450 | 465 | 450 | 465 |
| Total jours enfants | 279 | 252 | 320 | 362 | 403 | 400 | 434 | 465 | 450 | 465 | 450 | 465 |
| Total général | 937 | 920 | 1064 | 1132 | 1271 | 1260 | 1362 | 1395 | 1350 | 1395 | 1350 | 1395 |

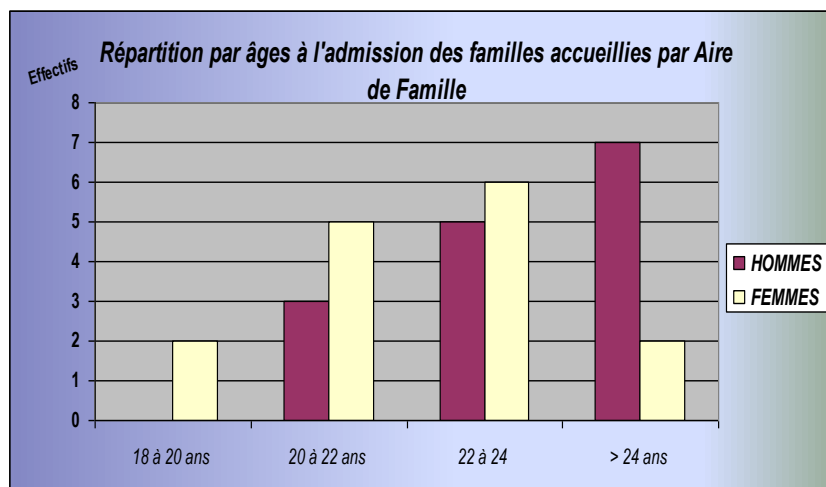
Total annuel : 14831



b) Données sociologiques

- L'âge des parents admis depuis l'ouverture

| Âges | Hommes | Femmes | Total |
|--------------|-----------|-----------|-----------|
| 18 à 20 ans | 0 | 2 | 2 |
| 20 à 22 ans | 3 | 5 | 8 |
| 22 à 24 | 5 | 6 | 11 |
| > 24 ans | 7 | 2 | 9 |
| total | 15 | 15 | 30 |



Moyenne d'âges : 23,9 ans

Hommes : 25,3 ans - Femmes : 22,4 ans

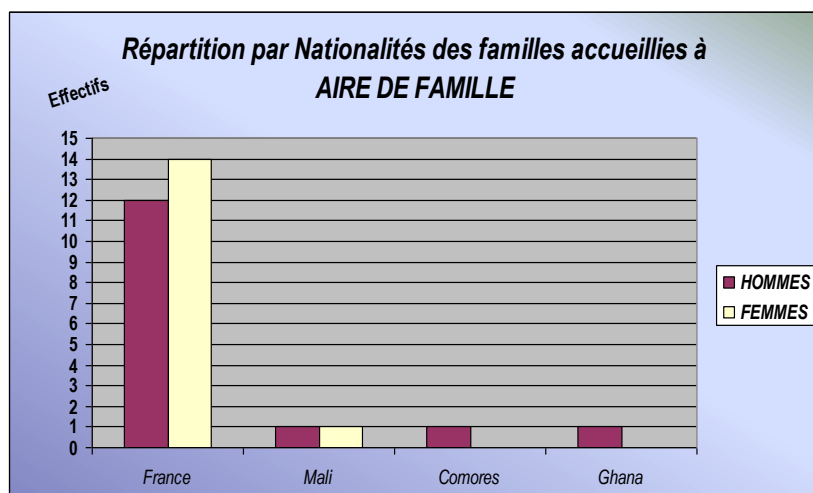
¼ des résidents sont âgés de moins de 25 ans

A noter qu'au 31 décembre 2005,

- 9 enfants sont âgés de moins d'un an.
- 6 enfants ont entre un et deux ans.

- La nationalité

| Origines | Hommes | Femmes | Total |
|--------------|-----------|-----------|-----------|
| France | 12 | 14 | 26 |
| Mali | 1 | 1 | 2 |
| Comores | 1 | 0 | 1 |
| Ghana | 1 | 0 | 1 |
| total | 15 | 15 | 30 |

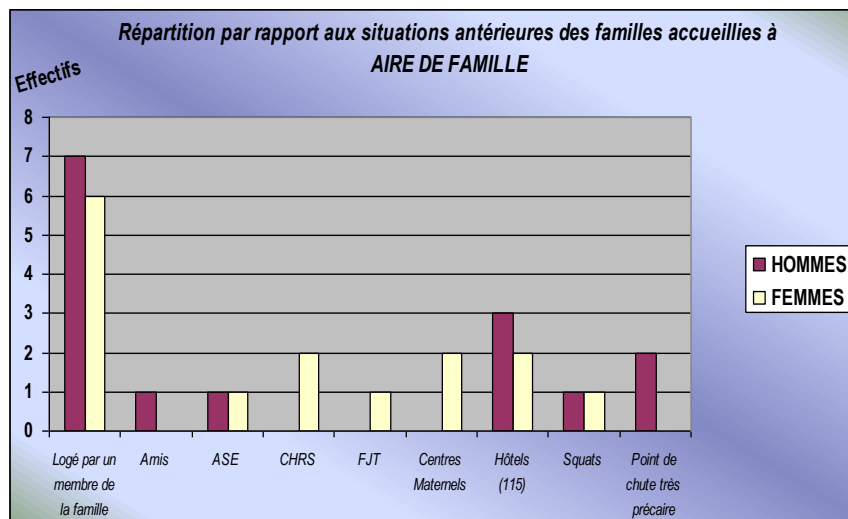


A noter :

- 87 % sont de nationalité française
- 3 jeunes gens sont étrangers en situation régulière
- 1 jeune femme est étrangère en situation régulière

- L'hébergement antérieur

| Situations antérieures | Hommes | Femmes | Total |
|----------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Logé par un membre de la famille | 7 | 6 | 13 |
| amis | 1 | 0 | 1 |
| ASE | 1 | 1 | 2 |
| CHRS | 0 | 2 | 2 |
| FJT | 0 | 1 | 1 |
| Centres Maternels | 0 | 2 | 2 |
| Hôtels (115) | 3 | 2 | 5 |
| Squats | 1 | 1 | 2 |
| Point de chute très précaire | 2 | 0 | 2 |
| total | 15 | 15 | 30 |



Etat civil – situation familiale

A noter :

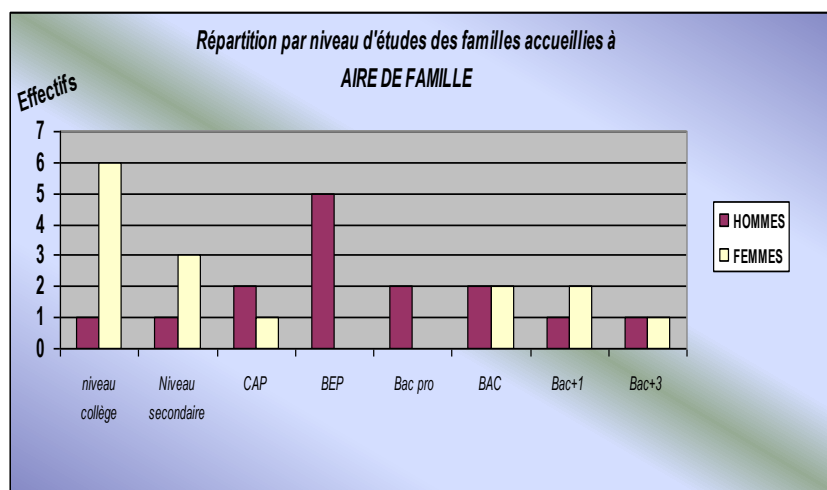
- 14 couples vivent maritalement
- 1 couple est marié
- 1 couple s'est séparé

Avant leur entrée au Centre parental

- Aucun des hébergés n'avait expérimenté une situation de logement stable.
- 5 couples avaient une vie commune.

- Le niveau d'études

| Situations antérieures | Hommes | Femmes | Total |
|------------------------|-----------|-----------|-----------|
| niveau collège | 1 | 6 | 7 |
| Niveau secondaire | 1 | 3 | 4 |
| CAP | 2 | 1 | 3 |
| BEP | 5 | 0 | 5 |
| Bac pro | 2 | 0 | 2 |
| Bac | 2 | 2 | 4 |
| Bac+1 | 1 | 2 | 3 |
| Bac+3 | 1 | 1 | 2 |
| total | 15 | 15 | 30 |



A noter : La position « d'Aire de Famille » est de soutenir et de favoriser la formation et la qualification professionnelle des jeunes parents à travers des contrats en alternance, des cours en écoles ou à l'université.

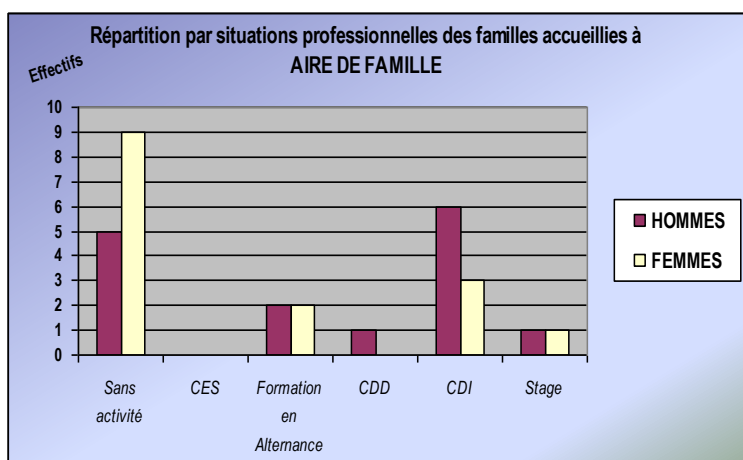
4 jeunes gens et 6 jeunes femmes suivent des formations qualifiantes en alternance.

Remarques :

- 9 résidents sur 30 possèdent le baccalauréat ou ont atteint son niveau.
- 8 résidents sur 30 possèdent une qualification professionnelle (CAP ou BEP)

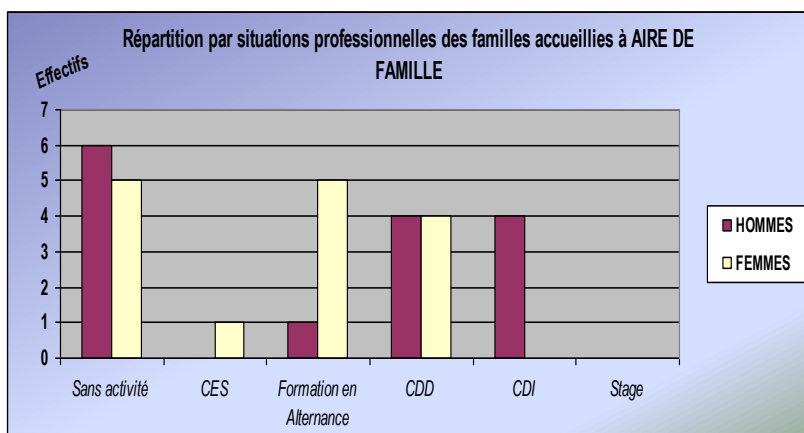
- La situation professionnelle à l'admission

| Situations professionnelles | Hommes | Femmes | Total |
|-----------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Sans activité | 5 | 9 | 14 |
| CES | 0 | 0 | 0 |
| Formation en Alternance | 2 | 2 | 4 |
| CDD | 1 | 0 | 1 |
| CDI | 6 | 3 | 9 |
| Stage | 1 | 1 | 2 |
| total | 15 | 15 | 30 |



- Evolution de la situation professionnelle au 31 décembre 2005

| Situations professionnelles | Hommes | Femmes | Total |
|-----------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Sans activité | 6 | 5 | 11 |
| CES | 0 | 1 | 1 |
| Formation en Alternance | 1 | 5 | 6 |
| CDD | 4 | 4 | 8 |
| CDI | 4 | 0 | 4 |
| Stage | 0 | 0 | 0 |
| total | 15 | 15 | 30 |



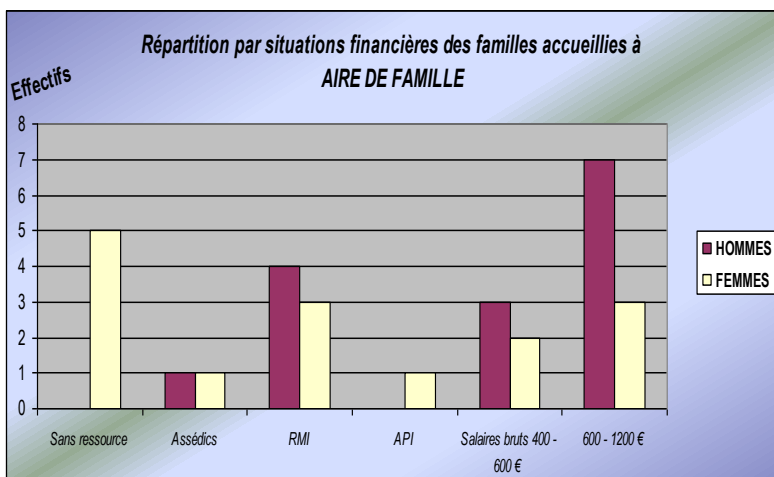
A noter :

- Les femmes ont davantage réussi leur insertion professionnelle.
- Les hommes ont plus de difficultés à trouver un emploi.
- 2 mères (l'une ayant une activité professionnelle, l'autre pas) ont fait le choix de garder leur enfant.

La situation financière

A l'admission

| Situations financières | Hommes | Femmes | Total |
|---------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Sans ressource | 0 | 5 | 5 |
| Assedic | 1 | 1 | 2 |
| RMI | 4 | 3 | 7 |
| API | 0 | 1 | 1 |
| Salaires brut 400 - 600 € | 3 | 2 | 5 |
| 600 - 1200 € | 7 | 3 | 10 |
| total | 15 | 15 | 30 |



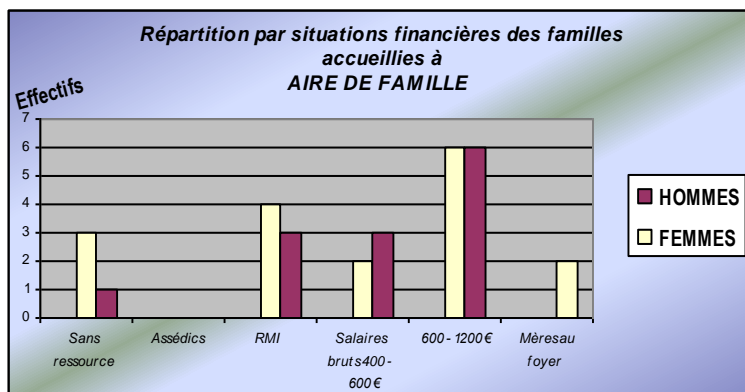
A noter : L'AJE est versée à chaque famille

Passif à l'admission :

| | | |
|---|-----------|--------------------------------|
| Amendes (RATP ; SNCF) | 5 | échéanciers mis en place |
| Interdits bancaires (découverts etc.) | 4 | |
| Délits justice | 1 | |
| Dettes (Factures téléphones, portables) | 1 | |
| Total | 11 | Soit 30 % des familles. |

Evolution de la situation financière au 31 décembre 2005.

| Situations financières | HOMMES | FEMMES | TOTAL |
|----------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Sans ressource | 3 | 1 | 4 |
| Assedic | 0 | 0 | 0 |
| RMI | 4 | 3 | 7 |
| Salaires bruts 400 - 600 € | 2 | 3 | 5 |
| 600 - 1200 € | 6 | 6 | 12 |
| Mères au foyer | 0 | 2 | 2 |
| Total | 15 | 15 | 30 |

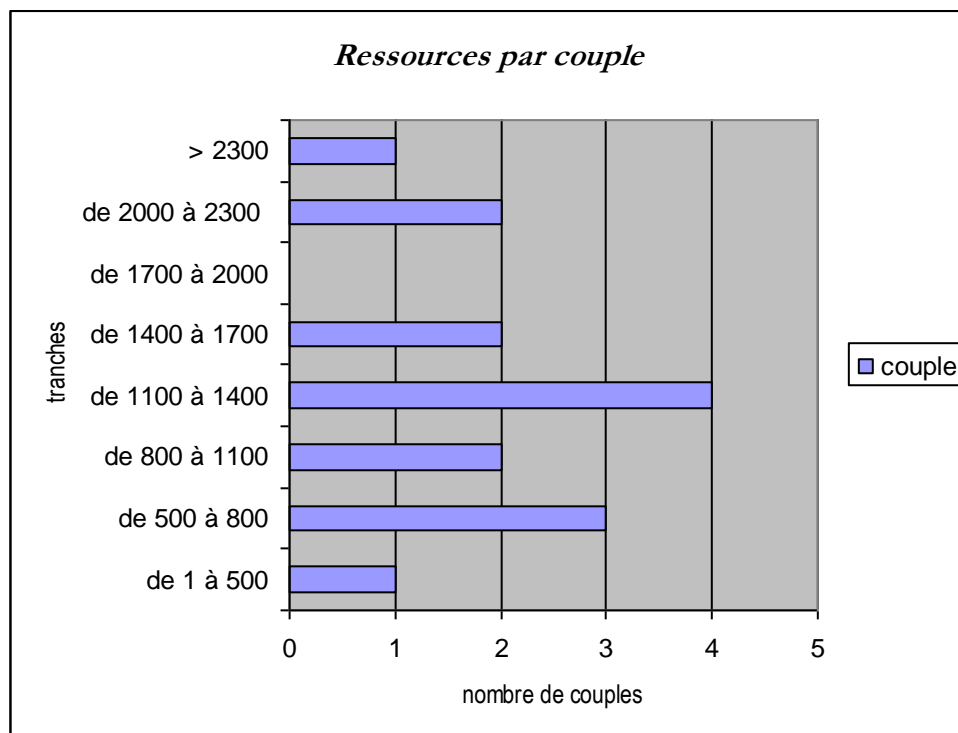


A noter : Trois hommes sont sans ressources du fait de la précarité de leurs emplois antérieures. Après leur congé maternité, les jeunes femmes se sont mobilisées pour entreprendre des formations rémunérées en alternances. Deux d'entre elles ont fait le choix d'élever leur bébé, le jeune père pourvoyant seul aux besoins de la famille

Les familles et l'argent: zoom sur une réalité difficile

Remarque : Ce tableau met en évidence le fait que 12 personnes disposent de moins de 600 € de ressources mensuelles ; 9 personnes ont entre 600 et 800 € et 9 personnes plus de 800 €.

La majorité des personnes doit couvrir ses besoins avec moins de 750 € en moyenne par mois (pour mémoire un peu moins de 5000Frs).



Remarque : Ce tableau prend en compte l'ensemble des ressources (salaires, RMI, CAF) Dans leur majorité, les couples doivent couvrir leurs besoins et ceux de leur enfant avec moins de 1400 € par mois (pour mémoire environ 9100 Frs).

Les besoins renvoient à la notion de « valeur des choses » tant dans sa dimension financière que dans sa place sur l'échelle des priorités. Il faut donc apprendre à comparer les prix et à mesurer ce qui est de première nécessité ; apprendre aussi à faire des choix prioritaires ou secondaires, autrement dit adopter une conduite qui intègre des frustrations et parfois des sacrifices pour maintenir un ajustement entre les besoins et les ressources.

Certains couples n'affichent pas de problèmes et n'ont donc pas recours aux prêts ou aides financières. A contrario, d'autres sont confrontés à des déséquilibres économiques, soit à cause de leurs choix de dépenses, soit en raison d'événements extérieurs tels que la perte d'emploi ou encore le recours obligé à un(e) assistant(e) maternel(le). Les désaccords internes au sein du couple sur le « qui paie quoi » témoignent quant à eux du difficile apprentissage de la gestion commune d'un budget et des enjeux présents.

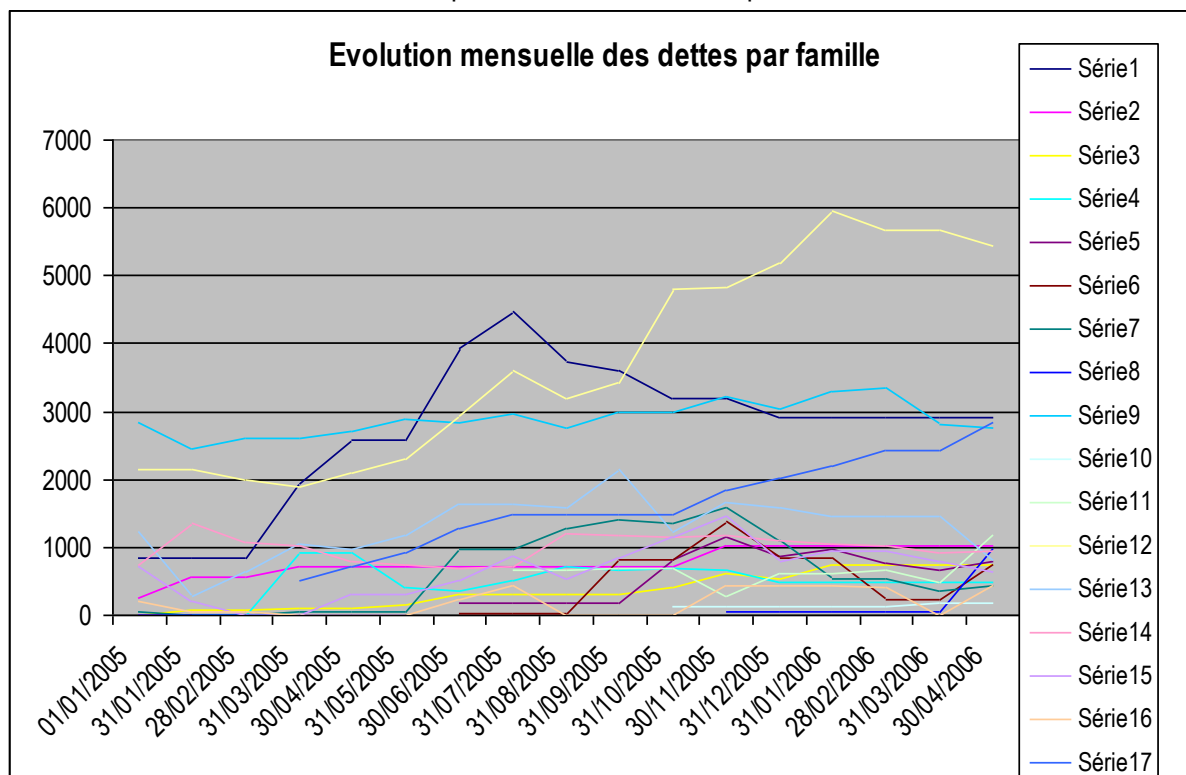
Quels sont les types d'échanges financiers qui existent entre Aire de Famille et les résidents ?

- Les loyers des logements en baux glissants
« Aire de Famille » envoie une facture mensuelle à la famille sur laquelle est porté le montant du loyer à payer, déduction faite des aides au logement. Le règlement doit être immédiat.
- Les aides alimentaires
En 2005, trois couples ont été aidés.
- Les assistant(e)s maternel(le)s
Lorsque les parents travaillent tous les deux, l'enfant est confié à une crèche ou à un(e) assistant(e) maternel(le). En cas de coût prohibitif pour la famille, un relais au règlement est proposé selon le principe suivant :
Le couple parental paie au maximum de ses possibilités et le Centre parental avance le complément en attendant une possible aide financière du service départemental de l'Aide sociale à l'enfance. Si l'aide est accordée, elle rembourse l'avance consentie par « Aire de Famille », sinon celle-ci est transformée en prêt.
- Les prêts d'argent
Ils doivent correspondre à des besoins réels et indispensables tels que des achats pour l'installation du logement, ou de vêtements professionnels, des frais pour la préparation du permis de conduire....
Ils peuvent aussi servir à dénouer une situation conflictuelle avec la police, la RATP, les huissiers.
Notons, à titre d'exemple, que dans le cas de figure où des résidents qui occupent un studio Sonacotra demandent un 'dépannage' pour payer le loyer, celui-ci est d'emblée qualifié de prêt car le règlement du loyer à la Sonacotra, s'effectue directement par les occupants du studio, sans transiter par l'association.

- Evolution des prêts

- Evolution mensuelle des dettes par famille

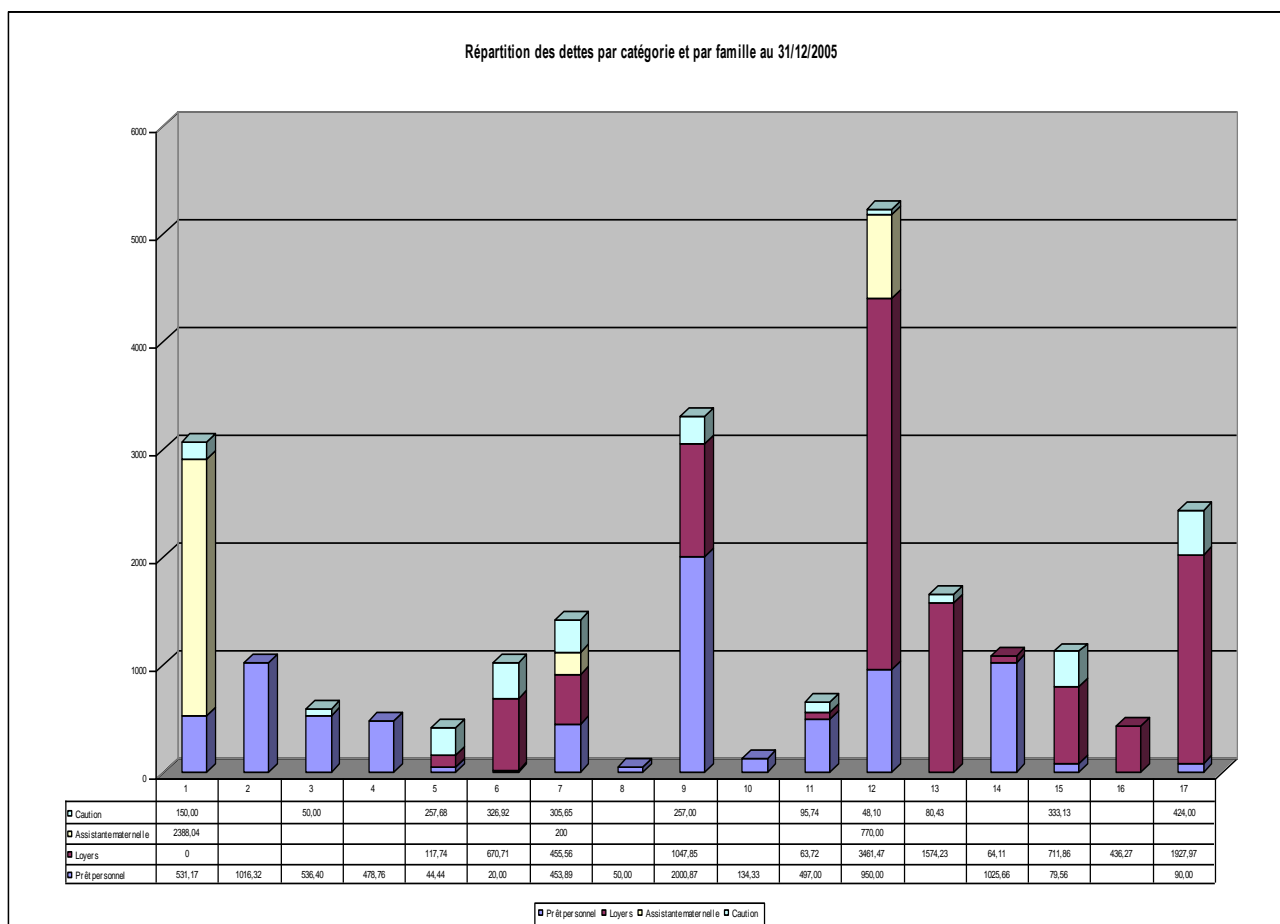
Ce tableau rassemble toutes les rubriques financières utilisées par les résidents



A noter : Si en fin d'année 2005, nous constatons que le remboursement des prêts semble difficile pour les familles, dans le courant du premier trimestre 2006, beaucoup de ces prêts ont pu être remboursés.

○ Répartition des dettes par catégorie et par famille

Ce tableau met en évidence les catégories de prêts accordés par « Aire de Famille »
 Sur les 4 couples les plus endettés, 2 ont subi une perte d'emploi, 2 disposent d'un seul revenu.

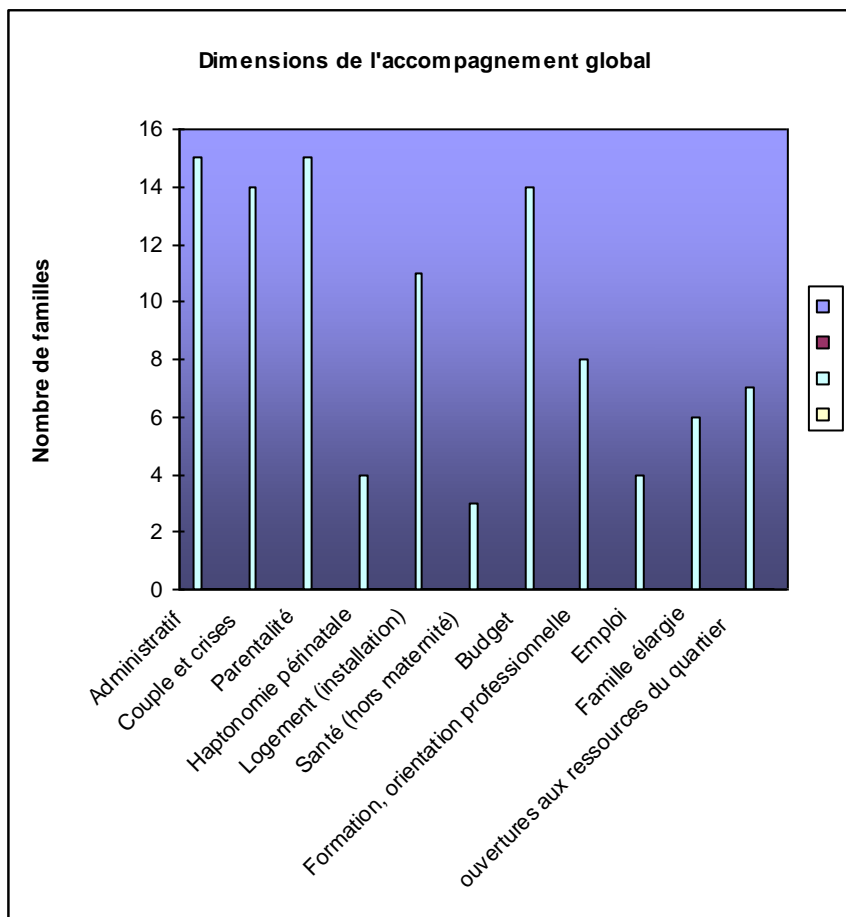


Ces échanges financiers qui parfois ne fonctionnent que dans un sens sont une question difficile à aborder notamment quand les couples mettent en place une stratégie d'évitement. Après plusieurs réunions d'équipe, il a été décidé d'introduire un tiers dans le jeu des relations avec les résidents ; ce tiers est la comptable de l'association qui établit les factures de loyers et les comptes des résidents. Sa parole objective rappelle la règle.

Ces dispositions ont eu très rapidement pour conséquence une plus grande régularité dans le règlement des loyers. Le rendez-vous avec la comptable est aussi l'occasion de chercher ensemble une solution aux difficultés rencontrées, des conseils sont aussi demandés en matière d'impôts.

2.3. L'accompagnement global dans toutes ses dimensions

| Dimensions de l'accompagnement global | Nombre de familles (sur 15) |
|--|-----------------------------|
| Administratif | 15 |
| Couple et crises | 14 |
| Parentalité | 15 |
| Haptonomie périnatale | 4 |
| Logement (installation) | 11 |
| Santé (hors maternité) | 3 |
| Budget | 14 |
| Formation, orientation professionnelle | 8 |
| Emploi | 4 |
| Famille élargie | 6 |
| ouvertures aux ressources du quartier | 7 |



Commentaires : On observe que Les axes d'accompagnements les plus sollicités par les résidents « d'Aire de Famille » en 2005 sont les axes administratifs et budgétaires ainsi que ceux tenant au soutien à la parentalité et à l'écoute des couples.

Il est intéressant de constater que les jeunes parents nous demandent maintenant de les accompagner à retrouver leur famille élargie, voire nous invitent à contacter et/ou à rencontrer leurs parents.

Par ailleurs, de plus en plus de résidents s'engagent dans le monde associatif avoisinant.

A noter : la question fondamentale de la santé des jeunes gens, notamment sur le plan dentaire commence maintenant être abordée.

IV.3 - Perspectives

3.1. Les locaux d' « Aire de Famille »

Le local de type F3 mis à disposition de manière permanente par le groupe immobilier 3F depuis 2 ans n'est plus adapté aux besoins de l'association.

En effet, l'exiguïté des locaux ne permet plus de travailler dans des conditions respectueuses des besoins de chaque professionnel et des familles reçues.

En 2006 : des perspectives d'installation dans de nouveaux locaux.

En fin d'année **2005** le groupement immobilier 3F a proposé à l'association un local de 175m² en rez-de-chaussée situé au 59/61 rue Riquet, à proximité des locaux actuels. Ces locaux étaient occupés par l'équipe de secteur de psychiatrie infanto-juvénile. D'importants travaux sont à prévoir.

3.2. Le studio de crise

Dans le contexte des couples en conflit, précédemment évoqués, pouvoir disposer d'un studio qualifié de « studio de crise » est nécessaire. Cet outil vient en appui à l'accompagnement du couple dans l'élaboration d'un projet de vie ensemble ou séparé, sans rupture du lien avec l'enfant, ni avec les partenaires professionnels.

3.3. Des studios relais et des appartements dans le même arrondissement

Après deux années de pratique, quelques difficultés insoupçonnées au départ liées à l'implantation des lieux de vie sont apparues. En effet, alors que les studios relais de la SONACOTRA sont implantés dans le 18^{ème} arrondissement, Les appartements attribués aux familles se situent dans le 19^{ème} arrondissement. L'expérience nous enseigne que des séjours courts en studios-relais sur un arrondissement autre que le 19^{ème} arrondissement, ont des incidences dommageables, à deux niveaux :

I. Les changements d'adresse et ouvertures des droits

Les parcours de vie des résidents sont souvent très éclatés et il faut alors rassembler les morceaux de vie à la manière d'un puzzle. Le travail mené pour rendre plus cohérente l'image de ce puzzle se trouve alors perturbé par le déplacement dans un autre arrondissement quant il survient prématurément.

II. L'inscription de l'enfant à la crèche

L'obligation de rechercher un nouveau mode d'accueil peu de temps après l'adaptation de l'enfant mais aussi celle de ses parents, vient là encore accentuer les difficultés

Notre vœu serait donc de disposer **de trois studios-relais** dans le 19^º afin de limiter ces désagréments.

3.4. Les enjeux de l'évaluation

L'exigence d'évaluation de la qualité du service rendu à l'utilisateur qui est au cœur des préoccupations actuelles des pouvoirs publics l'est également pour l'association « Aire de famille ».

Notre démarche se développera autour des points suivants :

1. l'amélioration du fonctionnement et de l'organisation du centre parental pour une plus grande efficacité,
2. l'évaluation des prestations, des services apportés, et de leur impact sur le bien-être des personnes.
3. l'auto-évaluation et l'amélioration des compétences professionnelles,
4. la prise en compte des points de vue, des critiques, des ressources et du potentiel de créativité des familles,
5. la coopération avec les différents partenaires politiques, institutionnels et associatifs.

Le Centre parental « d'Aire de Famille » étant à ce jour le seul établissement de ce type en France, l'évaluation de son fonctionnement et des services rendus constitue un enjeu important. Sa qualification d'action expérimentale nous donne l'opportunité d'affiner les pratiques dans le sens d'une amélioration continue.

Un projet de création de référentiel d'auto-évaluation en maturation

L'association « Aire de Famille », assistée d'un cabinet spécialisé, se propose d'élaborer son propre référentiel d'auto-évaluation. L'aspect innovant et atypique des activités du Centre parental, nécessite la création d'un outil spécifique qui sera soumis au Conseil d'évaluation pour validation.

Cette auto-évaluation pourrait effectivement démarrer en prenant comme référence l'année 2007, après une première année d'activité à taux plein.

D'ores et déjà, des travaux préparatoires menés au sein de l'association et qui seront affinés en 2006, répertorient quelques pistes à explorer.

C'est ainsi que la réflexion engagée nous amène à penser que la démarche pourrait globalement s'appuyer sur :

- Les méthodologies Qualité et notamment sur les outils d'élaboration de référentiels de 'Bonnes pratiques',
- La construction et la réalisation d'enquêtes de terrain,
- L'animation d'un groupe d'auto-évaluation et de résolution de problème.

Seraient retenus les différents thèmes suivants de 'Bonnes pratiques':

- L'accueil et l'admission des résidents
- L'accompagnement au logement
- Les différentes dimensions de l'accompagnement
- La fin de séjour
- Les droits et liberté des familles
- Les relations avec les partenaires institutionnels
- Le management de l'équipe
- La gestion administrative et financière, l'administration du personnel

- La gestion des équipements et des moyens matériels
- La gestion de la sécurité, des personnes et des biens
- La dynamique d'analyse et l'amélioration continue
- L'analyse de l'environnement et les orientations stratégiques
- L'élaboration d'indicateurs et d'un tableau de bord

L'adhésion de plusieurs groupes de bénéficiaires serait requise

- l'ensemble des salariés du centre parental pour l'auto évaluation des pratiques, la recherche de solutions d'amélioration, l'analyse d'enquêtes réalisées auprès des résidents et des partenaires
- Les résidents et les partenaires à travers des enquêtes de type 'besoins - satisfaction'.

Conclusion

L'accès au logement pour les familles est un des fondements du projet de notre association. Le studio-relais, comme l'appartement en bail glissant, sont des outils autour desquels vont se déployer des problématiques liées à l'engagement dans la vie parentale, sociale, professionnelle et conjugale.

Mis à l'épreuve d'une pratique encore débutante, l'accompagnement global présente différentes facettes qui sont activées, combinées les unes aux autres, de manière singulière et parfois innovante.

Les résidents, engagés avec l'équipe de professionnels dans la construction d'une relation les amenant à organiser ou réaménager leur projet de vie, réinterrogent les services qui leur sont proposés. L'écoute de leurs demandes et la prise en compte de leurs points de vue nous invitent à modifier certains services proposés et à réviser nos positionnements. La recherche de ces ajustements dans la pratique, crée une dynamique qui devra se poursuivre dans le sens d'une amélioration continue et d'une évaluation de la qualité de l'offre de services.

Le développement à venir de notre association avec l'ouverture d'une crèche familiale et d'un lieu d'accueil Enfants-parents nous obligent à repenser l'organisation générale de notre structure.

La possibilité de pouvoir prochainement disposer de locaux plus adaptés aux missions qui nous sont confiées est un atout pour l'extension de nos activités.

Juillet 2006

Brigitte Chatoney
Directrice